

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2045

22 août 2008

SOMMAIRE

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l.	98149	Global Diffusion Partner S.A.	98114
Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	98144	Golden Bay Real Estates S.A.	98122
Altadis Promotion International S.A.	98133	Horfut S.A.	98154
Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l.	98127	Industrial Investments Center S.A.	98121
CA.P.EQ. Partners III S.à r.l.	98142	International Aviation Holders S.A.	98115
Capio Employee Incentive 2006 Holding S.A.	98151	Klapakong	98116
Capital Immo	98118	Ladybird Properties S.A.	98114
Cartonplastgroup Holding SA	98154	Lambrusco Participations S.A.	98151
Chailly Participations S.A.	98121	Lavande Participations S.A.	98120
Chinese HK S.à r.l.	98160	LEITZ concept S.à r.l.	98115
Compagnie de Révision	98119	Locorlav Sàrl	98121
Conlux Engineering S.à r.l.	98126	LuxPétange Invest S.A.	98134
C.R.E.	98118	Milai Finance S.A.	98150
DHC Luxembourg V S.à r.l.	98152	NTC-Europe S.A.	98135
Dragalux S.A.	98152	Pardi Lux S.A.	98124
EPF Capital Business Park S.à r.l.	98136	Pardus S.à r.l.	98160
EPF Grantham S.à r.l.	98116	Poland Residential (Lux) Holding Compa- ny II S.à r.l.	98130
EPF Grantham S.à r.l.	98149	Poyel Partners and Investment S.A.	98144
EPF Harenberg City-Centre S.à r.l.	98116	Prévention & Systèmes Sàrl	98115
EPF Holdings 19 S.à r.l.	98149	Sax Finance S.A.	98122
Ernst & Young	98118	Sereno S.A.	98136
Ernst & Young Business Advisory Services	98125	Sinbelux S.A.	98126
Ernst & Young Tax Advisory Services	98116	SOLUTYS Group S.A.	98149
FFTW Funds Selection	98114	Tech Data Luxembourg S.à.r.l.	98147
Fitrugest Investments S.A.	98126	Ter-A-Ter S.A.	98151
Genova Lux S.à.r.l.	98150	Texel Technologies International (T.T.I.) S.A.	98150

Ladybird Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 116.111.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008098897/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Global Diffusion Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 119.802.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008098898/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11268. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

FFTW Funds Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 55.079.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2008, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'FFTW Funds Selection' ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société d'investissement à capital variable 'FFTW Funds Selection'. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009:

* Robin Sue Meister (suite à une erreur, il faut lire Robin Sue Meister au lieu de Robin S. Meister)

* Onder J. Olcay

* Patrick Zurstrassen

- Renouvellement du mandat de Ernst & Young S.A. en leur fonction de réviseurs d'entreprise la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Signature

Référence de publication: 2008099001/801/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Prévention & Systèmes Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66-68, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 37.068.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008098901/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11276. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

LEITZ concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6491 Echternach, 4, rue des Tanneurs.
R.C.S. Luxembourg B 114.844.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008098904/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11286. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

International Aviation Holders S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 46.634.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 22 novembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution de la société INTERNATIONAL AVIATION HOLDERS SA, ayant eu son siège social au 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg, inscrite au registre des sociétés sous le numéro B 46634 et en a ordonné la liquidation.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Valérie DEMEURE, avocate à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale avant le 12 décembre 2007.

Pour extrait conforme
Maître Valérie DEMEURE
1, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg
Liquidateur

Référence de publication: 2008099006/4760/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

EPF Harenberg City-Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 120.539.

Il est à noter que Monsieur Steven Greenspan, administrateur de la Société, a changé d'adresse et réside désormais au 245 Park Avenue, 10167 New-York, Etats-Unis.

Pour Extrait et Publication
EPF Harenberg City-Centre S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008098929/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10745. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

EPF Grantham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.723.

Il est à noter que Monsieur Steven Greenspan, administrateur de la Société, a changé d'adresse et réside désormais au 245 Park Avenue, 10167 New-York, Etats-Unis.

Pour Extrait et Publication
EPF Grantham S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008098930/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Klapakong, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 19.396.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008099103/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12902. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Ernst & Young Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.073.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du gérant unique de la Société datée du 1^{er} juillet 2008, que les personnes suivantes pourront à partir du 1^{er} juillet 2008, sauf stipulations contraires des statuts, sous leur signature engager valablement la Société:

1. Opérations bancaires.

Jusqu'à cinq mille Euro (EUR 5.000) par opération

Signature individuelle de

- Pascal FINET
- Sandrine HOUDMONT

Jusqu'à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000) par opération

Signature individuelle de

- Jean-Marie GISCHER
- John HAMES
- Daniel MEIS
- Jean-Michel PACAUD
- Raymond SCHADECK
- Werner WEYNAND

Au-delà de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000) par opération

Signature conjointe de deux personnes:

- Jean-Marie GISCHER
- John HAMES
- Daniel MEIS
- Jean-Michel PACAUD
- Raymond SCHADECK
- Werner WEYNAND

2. Pour les actes et documents professionnels notamment les avis professionnels en conformité avec la loi, ainsi que les contrats d'engagement et de résiliation des employés de la Société (autres que les actionnaires employés), par signature individuelle de

- Bob FISCHER
- Nicolas GILLET
- John HAMES
- Fabien HAUTIER
- Xavier HUBAUX
- Serge HUYSMANS
- Dietmar KLOS
- Katrin LAKEBRINK
- Paul LEYDER
- Frank MUNTENDAM
- André PESCH
- Marc SCHMITZ
- Bart VAN DROOGENBROEK
- Karen WAUTERS
- Anja TAFERNER
- Jurjan WOUDA KUIPERS
- Yannick ZEIPPEN
- Jean-Marie GISCHER

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 18 juillet 2008.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008099293/556/59.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12257. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**C.R.E., Société Anonyme,
(anc. Capital Immo).**

Siège social: L-7626 Larochette, 55, Chemin J-A Zinnen.
R.C.S. Luxembourg B 110.718.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008099292/5770/13.

(080114045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Ernst & Young, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 47.771.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société datée du 1^{er} juillet 2008, que les personnes suivantes pourront à partir du 1^{er} juillet 2008, sauf stipulations contraires des statuts, sous leur signature engager valablement la Société:

1. Opérations bancaires.

Jusqu'à cinq mille Euro (EUR 5.000) par opération

Signature individuelle de

- Pascal FINET

- Sandrine HOUDMONT

Jusqu'à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000) par opération

Signature individuelle de

- Jean-Marie GISCHER

- John HAMES

- Daniel MEIS

- Jean-Michel PACAUD

- Raymond SCHADECK

- Werner WEYNAND

Au-delà de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000) par opération

Signature conjointe de deux personnes:

- Jean-Marie GISCHER

- John HAMES

- Daniel MEIS

- Jean-Michel PACAUD

- Raymond SCHADECK

- Werner WEYNAND

2. Pour les actes et documents professionnels notamment les avis professionnels en conformité avec la loi, ainsi que les contrats d'engagement et de résiliation des employés de la Société (autres que les actionnaires employés), par signature individuelle de

- Thierry BERTRAND

- Pascal DEISGES

- Bruno DI BARTOLOMEO

- Nadia FABER

- Michael FERGUSON

- Jean-Marie GISCHER

- Christophe HAAS

- Michael HORNSBY
- Olivier JORDANT
- Alain KINSCH
- Olivier LEMAIRE
- Bernard LHOEST
- Daniel MEIS
- Kerry Jane NICHOL
- Isabelle NICKS
- Jean-Michel PACAUD
- Raymond SCHADECK
- Sylvie TESTA
- Jeannot WEYER
- Werner WEYNAND
- Christophe WINTGENS

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Münsbach, le 18 juillet 2008.

Ernst & Young

Signature

Référence de publication: 2008099294/556/62.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12254. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Compagnie de Révision, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 32.665.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société datée du 1^{er} juillet 2008, que les personnes suivantes pourront à partir du 1^{er} juillet 2008, sauf stipulations contraires des statuts, sous leur signature engager valablement la Société:

1. Opérations bancaires.

Jusqu'à cinq mille Euro (EUR 5.000) par opération

Signature individuelle de

- Pascal FINET
- Sandrine HOUDMONT

Jusqu'à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000) par opération

Signature individuelle de

- Jean-Marie GISCHER
- John HAMES
- Daniel MEIS
- Jean-Michel PACAUD
- Raymond SCHADECK
- Werner WEYNAND

Au-delà de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000) par opération

Signature conjointe de deux personnes:

- Jean-Marie GISCHER
- John HAMES
- Daniel MEIS
- Jean-Michel PACAUD
- Raymond SCHADECK
- Werner WEYNAND

2. Pour les actes et documents professionnels notamment les avis professionnels en conformité avec la loi, ainsi que les contrats d'engagement et de résiliation des employés de la Société (autres que les actionnaires employés), par signature individuelle de

- Thierry BERTRAND
- Pascal DEISGES
- Bruno DI BARTOLOMEO
- Nadia FABER
- Michael FERGUSON
- Jean-Marie GISCHER
- Christophe HAAS
- Michael HORNSBY
- Olivier JORDANT
- Alain KINSCH
- Olivier LEMAIRE
- Bernard LHOEST
- Daniel MEIS
- Kerry Jane NICHOL
- Isabelle NICKS
- Jean-Michel PACAUD
- Raymond SCHADECK
- Sylvie TESTA
- Jeannot WEYER
- Werner WEYNAND
- Christophe WINTGENS

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 18 juillet 2008.

COMPAGNIE DE REVISION

Signature

Référence de publication: 2008099295/556/62.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12260. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Lavande Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.645.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 15 juillet 2008

1. Monsieur Gérard MATHEIS a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.
2. Monsieur Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.
4. Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.
5. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.
6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Luxembourg, le 18.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour LAVANDE PARTICIPATIONS S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008099248/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12245. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080114340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Chailly Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 96.076.

Extrait des résolutions adoptées en date du 18 juillet 2008, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société

- La démission de Monsieur Christophe ANTINORI de son mandat d'administrateur de la Société a été acceptée.
- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973 résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg a été nommé administrateur de la Société en remplacement, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.
- Le siège de la société est transféré du 30, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour publication et réquisition
CHAILLY PARTICIPATIONS S.A.
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2008099266/1211/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12369. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080113902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Locorlav Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5218 Sandweiler, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} août 2008.

POUR COPIE CONFORME
Signature

Référence de publication: 2008099267/218/12.

(080114152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Industrial Investments Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.301.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 12 juin 2008

1. Monsieur Carl SPEECKE a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Avis

Veuillez prendre note des changements suivants:

1. Le siège social de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. a été transféré au L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
2. Monsieur Evgeni LEIBOVICH demeure professionnellement à CH-9063 Stein AR, 453 Störgel.

Luxembourg, le 18/07/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *INDUSTRIAL INVESTMENTS CENTER S.A.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008099259/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Golden Bay Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 107.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître Jean SECKLER
Notaire
Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008099265/231/15.

(080114164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Sax Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 61.108.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Quince Investments Ltd, a company existing and governed under the laws of the British Virgin Islands and having its registered office at P.O. Box 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, duly represented by Ms. Charou Anandappane, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on June 20, 2008 (the Shareholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- the Shareholder holds all the shares in SAX FINANCE S.A., a public limited liability company (société anonyme), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 61.108 (the Company);
- the Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the closing financial statement of the Company for the period from January 1st, 2008 through July 15th, 2008 is approved;
- the Shareholder grants full discharge to the directors of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting;
- the Shareholder grants full discharge to the auditor of the Company for its mandate from the date of its appointment up to the date of the present meeting;

- the Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Shareholder shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Quince Investments Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O.Box 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, dûment représentée par Charou Anandappane, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 20 juin 2008 (l'Actionnaire).

Laquelle procuration après signature «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Actionnaire détient toutes les parts sociales de SAX Finance S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 61.108 (la Société);
- l'Actionnaire, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- le bilan de clôture de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 15 juillet 2008 est approuvé;
- l'Actionnaire accorde décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée;
- l'Actionnaire accorde décharge pleine et entière au commissaire de la Société pour son mandat à partir de la date de sa désignation jusqu'à la date de l'assemblée de ce jour;
- l'Actionnaire, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Actionnaire accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra tout autre étape requise afin de transférer à elle-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société;
- partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Anandappane et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 juillet 2008, LAC/2008/29957. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008099311/5770/93.

(080114852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Pardi Lux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 51.424.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A. (CEPI S.A.), ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "PARDI LUX S.A.", ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 51.424, a été constituée suivant acte reçu le 14 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 451 du 13 septembre 1995.

II.- Que le capital social de la société anonyme "PARDI LUX S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 300 (trois cents) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "PARDI LUX S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27019. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008099307/211/45.

(080114810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Ernst & Young Business Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.074.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du gérant unique de la Société datée du 1^{er} juillet 2008, que les personnes suivantes pourront à partir du 1^{er} juillet 2008, sauf stipulations contraires des statuts, sous leur signature engager valablement la Société:

1. Opérations bancaires.

Jusqu'à cinq mille Euro (EUR 5,000) par opération

Signature individuelle de

- Pascal FINET

- Sandrine HOUDMONT

Jusqu'à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000) par opération

Signature individuelle de

- Jean-Marie GISCHER

- John HAMES

- Daniel MEIS

- Jean-Michel PACAUD

- Raymond SCHADECK

- Werner WEYNAND

Au-delà de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000) par opération

Signature conjointe de deux personnes:

- Jean-Marie GISCHER

- John HAMES

- Daniel MEIS

- Jean-Michel PACAUD

- Raymond SCHADECK

- Werner WEYNAND

2. Pour les actes et documents professionnels notamment les avis professionnels en conformité avec la loi, ainsi que les contrats d'engagement et de résiliation des employés de la Société (autres que les actionnaires employés), par signature individuelle de

- Pascal DEISGES

- Laurent DENAYER

- Christophe HAAS

- Roger HARTMANN

- Bernard LHOEST

- Jean-Michel PACAUD

- Raymond SCHADECK

- Pierre WEIMERSKIRCH

- Jeannot WEYER

- Werner WEYNAND

- Christophe WINTGENS

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 18 juillet 2008.

ERNST & YOUNG BUSINESS ADVISORY SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008099296/556/52.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12264. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Sinbelux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008099290/7241/11.

(080113963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Conlux Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.
R.C.S. Luxembourg B 97.828.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008099298/5770/12.

(080113542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Fitrugest Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 66.528.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Patricia CECCOTTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société GOAD INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 72, rue Dr. Joseph Peffer à L-2319 Howald,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme FITRUGEST INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 897 du 11 décembre 1998.

- La société a actuellement un capital social de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (EUR 30.986,69), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société GOAD INTERNATIONAL S.A., prénommée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société FITRUGEST INVESTMENTS S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société FITRUGEST INVESTMENTS S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'ac-

tionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société FITRUGEST INVESTMENTS S.A.

- Qu'il est procédé à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur de la société.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à L-2319 Howald, 72, rue du Docteur Joseph Peffer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CECCOTTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27748. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008099313/242/48.

(080114840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.545.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) BRAHMAN PARTNERS II, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 32 Loockerman Square, Suite L-100, City of Dover, Delaware, County of Kent, 19901 (United States of America),

2) BRAHMAN PARTNERS III, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware, 19901 (United States of America),

3) BRAHMAN PARTNERS IV, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 (United States of America),

4) BRAHMAN INSTITUTIONAL PARTNERS, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805 (United States of America),

5) BRAHMAN C.P.F. PARTNERS, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 9 East Loockerman Street, City of Dover, Delaware, County of Kent, 19901 (United States of America),

6) BY PARTNERS, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 32 Loockerman Square, Suite L-100, City of Dover, Delaware, County of Kent, 19901 (United States of America),

7) BRAHMAN PARTNERS II OFFSHORE, LTD., a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Corporate Center, West Bay Road, Leeward Centre, Second Floor, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, Cayman Islands,

8) BRAHMAN PARTNERS IV OFFSHORE, LTD., a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Regatta Office Park, Winward One, West Bay Road, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, Cayman Islands, and

9) QUANTUM PARTNERS LDC, a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Caledonian Bank and Trust Limited, Ground Floor, Caledonian House, Mary Street, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

all of them hereby represented by Mr Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of nine proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr Raphaël ROZANSKI, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 116.545, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on April 6, 2006, published in the Mémorial C 1421 of July 24, 2006, and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

A nominal value of one Euro and twenty five Cents (EUR 1.25) per share is adopted.

Second resolution

The five hundred (500) existing shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each are exchanged against ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one Euro and twenty five Cents (EUR 1.25) each, and allocated to the existing partners as follows:

	Shares
BRAHMAN PARTNERS II, L.P., pre-named:	720
BRAHMAN PARTNERS III, L.P., pre-named:	1,400
BRAHMAN PARTNERS IV, L.P., pre-named:	780
BRAHMAN INSTITUTIONAL PARTNERS, L.P., pre-named:	760
BRAHMAN C.P.F. PARTNERS, L.P., pre-named:	420
BY PARTNERS, L.P., pre-named:	1,600
BRAHMAN PARTNERS II OFFSHORE, LTD., pre-named:	2,840
BRAHMAN PARTNERS IV OFFSHORE, LTD., pre-named:	1,180
QUANTUM PARTNERS LDC, pre-named:	300
TOTAL:	<u>10,000</u>

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. Share capital. (first paragraph).** The share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one Euro and twenty five Cents (EUR 1.25) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand and twenty-five Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) BRAHMAN PARTNERS II, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 32, Loockerman Square, Suite L-100, Dover, Delaware, 19901 (Etats-Unis d'Amérique),

2) BRAHMAN PARTNERS III, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901 (Etats-Unis d'Amérique),

3) BRAHMAN PARTNERS IV, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 (Etats-Unis d'Amérique),

4) BRAHMAN INSTITUTIONAL PARTNERS, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 1013, Center Road, Wilmington, Delaware, 19805 (Etats-Unis d'Amérique),

5) BRAHMAN C.P.F. PARTNERS, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 9, East Lookerman Street, Dover, Delaware, 19901 (Etats-Unis d'Amérique),

6) BY PARTNERS, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 32, Lookerman Square, Suite L-100, Dover, Delaware, 19901 (Etats-Unis d'Amérique),

7) BRAHMAN PARTNERS II OFFSHORE, LTD., une société constituée sous les lois des Iles Caymans, établie et ayant son siège social à Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Corporate Center, West Bay Road, Leeward Center, Second Floor, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, Iles Caymans,

8) BRAHMAN PARTNERS IV OFFSHORE, LTD., une société constituée sous les lois des Iles Caymans, établie et ayant son siège social à Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Regatta Office Park, Winward One, West Bay Road, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, Iles Caymans, et

9) QUANTUM PARTNERS LDC, une société constituée sous les lois de Iles Caymans, établie et ayant son siège social à Caledonian Bank and Trust Limited, Ground Floor, Caledonian House, Mary Street, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans,

toutes représentées par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de neuf procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par Monsieur Raphaël ROZANSKI, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée "Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.545, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2006, publié au Mémorial C 1421 du 24 juillet 2006, et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) par part sociale est adoptée.

Deuxième résolution

Les cinq cents (500) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune sont échangées contre dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) chacune, et sont attribuées aux associées actuelles comme suit:

	Parts sociales
BRAHMAN PARTNERS II, L.P., pre-nommée:	720
BRAHMAN PARTNERS III, L.P., pre-nommée:	1.400
BRAHMAN PARTNERS IV, L.P., pre-nommée:	780
BRAHMAN INSTITUTIONAL PARTNERS, L.P., pre-nommée:	760
BRAHMAN C.P.F. PARTNERS, L.P., pre-nommée:	420
BY PARTNERS, L.P., pre-nommée:	1.600
BRAHMAN PARTNERS II OFFSHORE, LTD., pre-nommée:	2.840
BRAHMAN PARTNERS IV OFFSHORE, LTD., pre-nommée:	1.180
QUANTUM PARTNERS LDC, pre-nommée:	300
TOTAL:	<u>10.000</u>

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social. (alinéa 1^{er}).** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de mille vingt-cinq Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2008. Relation GRE/2008/2930. — Douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099315/231/161.

(080114919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Poland Residential (Lux) Holding Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.818.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Poland Residential (Lux) Holding Company II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.818, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 17 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2361 dated 19 October 2007 (the Company). The articles of association of Company have amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 704 dated 21 March 2008.

There appeared:

Poland Residential Development Company Limited, a company with registered office at The Offices of Paget-Brown & Co. Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KYI-1102 Cayman Islands, British West Indies (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred thousand polish zloty (PLN 400,000) in order to bring the share capital from its present amount of eight hundred eighty-five thousand eight hundred twenty-one point twenty-four polish zloty (PLN 885,821.24), represented by one thousand five hundred (1,500) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up, to one million two hundred eighty-five thousand eight hundred twenty-one point twenty-four polish zloty (PLN 1,285,821.24), by way of the issue of five hundred (500) new shares of the Company, in registered form without nominal value.

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of MAS, Management & Accounting Services, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of four hundred thousand polish zloty (PLN 400,000) in order to bring the share capital from its present amount of eight hundred eighty-five thousand eight hundred twenty-one point twenty-four polish zloty (PLN 885,821.24), represented by one thousand five hundred (1,500) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up, to one million two hundred eighty-five thousand eight hundred twenty-one point twenty-four polish zloty (PLN 1,285,821.24), by way of the issue of five hundred (500) new shares of the Company, in registered form without nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes for five hundred (500) shares of the Company, in registered form without nominal value and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred thousand polish zloty (PLN 400,000) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Poland Residential Development Company Limited	2,000 shares
Total:	2,000 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The corporate capital is fixed at one million two hundred eighty-five thousand eight hundred twenty-one point twenty-four polish zloty (PLN 1,285,821.24) represented by two thousand (2,000) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of MAS, Management & Accounting Services, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand and fifty Euro.

The amount of the increase of capital is valued at EUR 122,952.08.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Poland Residential (Lux) Holding Company II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.818, constituée le 17 août 2007 par acte de Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2361 en date du 19 octobre 2007 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 24 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 704 en date du 21 mars 2008.

A comparu:

Poland Residential Development Company Limited, une société ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown & Co. Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, de résidence professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cents mille zloty polonais (PLN 400.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de huit cent quatre-vingt cinq mille huit cent vingt et un virgule vingt-quatre zloty polonais (PLN 885.821,24) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées à un million deux cent quatre-vingt cinq mille huit cent vingt et un virgule vingt-quatre zloty polonais (PLN 1.285.821,24) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de MAS, Management & Accounting Services, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de quatre cent mille zloty polonais (PLN 400.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de huit cent quatre-vingt cinq mille huit cent vingt et un virgule vingt-quatre zloty polonais (PLN 885.821,24) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées à un million deux cent quatre-vingt cinq mille huit cent vingt et un virgule vingt-quatre zloty polonais (PLN 1.285.821,24) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales de la Société sans valeur nominale et de les payer par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent mille zloty polonais (PLN 400.000) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera entièrement affecté au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que les parts sociales, suite à l'augmentation de capital, sont détenues comme suit:

Poland Residential Development Company Limited	2.000 parts sociales
Total:	2.000 parts sociales

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent quatre-vingt cinq mille huit cent vingt et un virgule vingt-quatre zloty polonais (PLN 1.285.821,24) représenté par deux mille (2.000) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de MAS, Management & Accounting

Services, S.à r.l. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cinquante euros.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à EUR 122.952,08.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 juillet 2008. Relation GRE/2008/3046. - Reçu six cent quatorze euros et soixante-seize cents (0,5%: 614,76 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099317/231/169.

(080114944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

A.P.I., Altadis Promotion International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.815.

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Altadis Promotion International S.A." en abrégé "A.P.I. S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.815, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1304 du 8 décembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie CHIARADIA, expert-comptable, demeurant à professionnellement L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

2) Modification afférente de l'article 10 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au 3^{ème} mardi du mois de mars à 11.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 11 des statuts.

5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2008 prendra fin le 30 septembre 2008.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante."

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 3^{ème} mardi du mois de mars à 11.00 heures. La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 17 mars 2009 à 11.00 heures.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mardi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Cinquième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer les 7^{ème} et 8^{ème} alinéas de l'article 8, et
- de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. (deuxième alinéa).** Le conseil d'administration élit en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - CHIARADIA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juillet 2008. Relation GRE/2008/3000. — Douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099318/231/75.

(080114996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

LuxPétange Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 22, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 122.366.

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LuxPétange Invest S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.366, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WA-

GNER, notaire de résidence à Sanem, remplacé par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 28 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 121 du 6 février 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Philippe MERSY, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Contern à L-4702 Pétange, 22, rue Robert Krieps, et modification afférente de la première phrase de l'article 4 des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Contern à L-4702 Pétange, 22, rue Robert Krieps, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Pétange, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. (première phrase).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg à désigner par les convocations."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - MERSY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2008. Relation GRE/2008/2948. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099320/231/58.

(080115068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

NTC-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.555.

Extrait de la résolution des administrateurs de la Société en date du 28 mai 2008

En date du 28 mai 2008, les administrateurs de la société ont pris la résolution suivante:

De transférer le siège de la société du 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, G.D. de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

NTC-EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099278/6565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08850. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

EPF Capital Business Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008099280/239/12.

(080113700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Sereno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.708.

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "SERENO S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S Luxembourg section B numéro 57.708, constituée par acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, le 20 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 190 du 16 avril 1997.

L'assemblée est présidée par M. François WINANDY, diplômé en EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, av. de la Liberté.

Le président désigne comme secrétaire Mme Annick LEBLON, licenciée en droit privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, av. de la Liberté.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Delphine VESSELIER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, av. de la Liberté.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 25.500 (vingt-cinq mille cinq cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 387.871,51 (trois cent quatre vingt sept mille huit cent soixante et onze Euros et cinquante et un cents) par conversion d'une partie des résultat reportés au 31.12.2007, tels qu'approuvés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 05.05.2008 (copie du bilan déposé et approuvé), pour le porter de EUR 632.128,49 (six cent trente deux mille cent vingt huit Euros et quarante neuf cents) à EUR 1.020.000,00 (un million vingt mille Euros), sans création d'actions nouvelles mais par l'augmentation de la valeur nominale des 25.500 actions existantes, qui sera portée à EUR 40,00 (quarante Euros) par action.

2. Affectation à la réserve légale de EUR 38.787,15 (trente huit mille sept cent quatre vingt sept Euros et quinze cents) à prélever sur les résultats reportés pour la porter de EUR 63.212,85 (soixante trois mille deux cent douze Euros et quatre vingt cinq cents) à EUR 102.000,00 (cent deux mille Euros).

3. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SERENO S.A."."

4. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et le cas échéant, la vente d'immeuble de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

5. Suppression de l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts relatif au capital autorisé de la société.

6. Compte tenu des points 1^{er} et 5 à l'ordre du jour, l'article 3 des statuts sera donc modifié pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.020.000,00 (un million vingt mille Euros) représenté par 25.500 (vingt cinq mille cinq cent) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 40,00 (quarante Euros) par action.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf disposition de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique."

7. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

8. Refonte totale des statuts sans toutefois changer ni l'objet, ni la date de clôture de l'exercice social ni la date de l'assemblée générale annuelle, adaptation des statuts de la Société, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi amendée du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales et introduisant la possibilité pour une société anonyme d'être détenue par un actionnaire unique, et renumérotation des articles des statuts pour leur donner la version coordonnée jointe en annexe.

9. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 387.871,51 (trois cent quatre vingt sept mille huit cent soixante et onze Euros et cinquante et un cents),

par conversion d'une partie des résultats reportés au 31.12.2007, tels qu'approuvés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 05.05.2008,

pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 632.128,49 (six cent trente deux mille cent vingt huit Euros et quarante neuf cents) à EUR 1.020.000,00 (un million vingt mille Euros),

sans création d'actions nouvelles mais par l'augmentation de la valeur nominale des 25.500 actions existantes, qui sera portée à EUR 40,00 (quarante Euros) par action.

La preuve de l'existence des "résultats reportés" de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2007 dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle du 5 mai 2008, le tout complémenté par une déclaration du Conseil d'administration de la société laquelle reste annexée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'affecter à la réserve légale la somme de EUR 38.787,15 (trente huit mille sept cent quatre vingt sept Euros et quinze cents), à prélever sur les résultats reportés,

pour la porter de EUR 63.212,85 (soixante trois mille deux cent douze Euros et quatre vingt cinq cents) à EUR 102.000,00 (cent deux mille Euros).

La preuve de l'existence des "résultats reportés" de la société susceptibles d'être incorporés au compte "réserve libre" a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2007 dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle du 5 mai 2008.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SERENO S.A."

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et le cas échéant, la vente d'immeuble de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de supprimer l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts relatif au capital autorisé de la société.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite aux résolutions prises par rapport aux points 1^{er} et 5 de l'ordre du jour, de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.020.000,00 (un million vingt mille Euros) représenté par 25.500 (vingt cinq mille cinq cents) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 40,00 (quarante Euros) par action.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf disposition de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique."

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à une refonte totale des statuts,

sans toutefois changer ni l'objet, ni la date de clôture de l'exercice social ni la date de l'assemblée générale annuelle, avec adaptation des statuts de la Société, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi amendée du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales et introduisant la possibilité pour une société anonyme d'être détenue par un actionnaire unique, avec renumérotation des articles des statuts,

pour leur donner la version coordonnée suivante:

Dénomination

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SERENO S.A."

Siège

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Durée

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Objet

Art. 4. La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et le cas échéant, la vente d'immeuble de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital social

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.020.000,00 (un million vingt mille Euros) représenté par 25.500 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 40,00 (quarante Euros) par action.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Actions

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf disposition de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Surveillance

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} mercredi du mois de mars à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Répartition des bénéfices

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. WINANDY, A. LEBLON, D. VESSELLIER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 juillet 2008, LAC/2008/27331. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008099323/208/344.

(080114449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

CA.P.EQ. Partners III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.307.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of June.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CA.P.EQ. PARTNERS S.A., a company ("société anonyme") having its registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.238, being represented by Mr Manuel GAVIN, private employee, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to state that:

- CA.P.EQ. Partners III S.à r.l., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on July 4, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1395 of September 26, 2002.

- The capital amount is stated at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-), represented by ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (125) shares of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

- The appearing person declares that CA.P.EQ. PARTNERS S.A., prenamed, is the single partner and holder of all the shares of CA.P.EQ. Partners III S.à r.l., prenamed.

- The single partner declares to proceed to the dissolution of the company CA.P.EQ. Partners III S.à r.l., prenamed, and assumes the function of liquidator of the Company.

- It has knowledge of the articles of association of the company and it is perfectly aware of the financial situation of the company.

- It gives full discharge to the manager for the exercise of its mandate up to now.

- It is vested, in its capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to its person as single partner.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company CA.P.EQ. Partners III S.à r.l.

The books, accounts and documents of CA.P.EQ. Partners III S.à r.l., will be safekept for a period of five years in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence a Luxembourg.

A comparu:

CA.P.EQ. PARTNERS S.A., société anonyme dont le siège social est sis à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.238,

ici représentée par Monsieur Manuel GAVIN, employé privé, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société à responsabilité limitée CA.P.EQ. Partners III S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, fut constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 4 juillet 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1395 du 26 septembre 2002.

- La société a actuellement un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

- La comparante déclare que CA.P.EQ. PARTNERS S.A., prédésignée, est l'associée unique et propriétaire de toutes les parts sociales de la société CA.P.EQ. Partners III S.à r.l., prédésignée.

- L'associée unique déclare procéder à la dissolution de la société CA.P.EQ. Partners III S.à r.l., prédésignée, et assume la fonction de liquidateur.

- Elle a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Elle donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- Elle reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'associée unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société CA.P.EQ. Partners III S.à r.l.

Les livres et documents comptables de la société CA.P.EQ. Partners III S.à r.l., demeureront conservés pendant cinq ans à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GAVIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27751. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008099312/242/76.

(080114845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Poyel Partners and Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.686.

La société AD Corporate Service Sàrl dénonce le contrat de domiciliation du 14 septembre 2006 et le siège social mis à disposition au 62, route de Luxembourg à L-4760 PETANGE de POYEL PARTNERS AND INVESTMENT S.A. avec effet immédiat pour résiliation du contrat.

Pétange, le 25 mars 2008.

Signature

LE DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2008099282/1399/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 865.479.493,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

In the year two thousand and eight, on the 31st day of the month of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Algeco/Scotsman Group S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 28 September, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 11 October, 2007 number 2267 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 132.029.

The meeting was chaired by Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Maître Mariya Gadzhalova, maître en droit, and Maître Nora Filali, maître en droit as scrutineer, both residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by two deeds registered under number 1019/2008 ("Deed I") and number 1020/2008 ("Deed II") of M^e Blanche Moutrier, prenamed, on 10th July 2008 not yet published in the Mémorial (the "Deeds").

2. The shareholders represented at the meeting and their respective shareholdings are shown on attendance lists which are attached and were filed with the registration authorities together with the Deeds.

The appearing party, represented by virtue of proxies which are attached and were filed with the registration authorities together with Deed I, declared and requested the notary to record that a formal error (erreur matérielle) occurred in Deed I as pursuant to agenda item A (i) and the first paragraph of the sole resolution of Deed I, the share capital of the Company is increased by an amount of 5,175,037 Euro whereas the share capital should have been increased by 5,316,497 Euro. Consequently, Deed I is to be amended as follows:

1. Agenda item A (i) of Deed I should be amended as follows:

"Increase of the issued share capital of the Company from eight hundred fifty three million three hundred fifty four thousand seven hundred ninety six Euro (€ 853,354,796) to eight hundred fifty eight million six hundred seventy one thousand two hundred and ninety three Euro (€ 858,671,293) by the issue of five million three hundred sixteen thousand four hundred and ninety seven (5,316,497) preference shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each."

2. As a result of the above, the first paragraph of the sole resolution of Deed I should read as follows:

"The general meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from eight hundred fifty three million three hundred fifty four thousand seven hundred ninety six Euro (€ 853,354,796) to eight hundred fifty eight

million six hundred seventy one thousand two hundred and ninety three Euro (€ 858,671,293) by the issue of five million three hundred sixteen thousand four hundred and ninety seven (5,316,497) preference shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each."

3. The total number of preference shares subscribed to as shown in the total column of the table contained in the agenda of Deed I should amount to "5,316,497" instead of "5,175,037".

4. Consequently, any reference to "five million one hundred seventy five thousand and thirty seven" and any reference to the figure "5,175,037" in the sole resolution of Deed I should be replaced by the reference "five million three hundred sixteen thousand four hundred and ninety seven" and by the reference to the figure "5,316,497".

5. The valuation as well as the conclusion of the report of the board of managers on the Contributions in Kind (as defined in Deed I) shall be rectified in accordance with a valuation report by the board of managers of the Company dated 31 July, 2008 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed), and replaced by the following:

"In view of the above, the board of managers considers that the value of the Contributions in Kind consisting in 45,625 RM SAS Shares and 1,500 RI Sàrl Shares amount together to at least 5,316,497 Euro, being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (being 5,316,497 preference shares) for a total subscription price of 5,316,497 Euro."

6. As a result of the above amendments to Deed I, the first sentence of Article 5 of the articles of incorporation of the Company shall be amended so as to read as follows:

"The Company's subscribed share capital of the Company is set at eight hundred fifty eight million six hundred seventy one thousand two hundred and ninety three Euro (€ 858,671,293) divided into eight hundred three million seventeen thousand seven hundred sixty-one (803,017,761) A shares, forty five million seven hundred sixty two thousand two hundred and six (45,762,206) B shares and nine million eight hundred ninety one thousand three hundred and twenty six (9,891,326) preference shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each."

The appearing party, represented by virtue of the proxies which are attached and were filed with the registration authorities together with Deed II, declared and requested the notary to record that a formal error (erreur matérielle) occurred in Deed II (as a result of the formal error made in Deed I) which shall be rectified as follows:

1. Agenda item A (i) of Deed II should read as follows:

"Increase of the issued share capital of the Company from eight hundred fifty eight million six hundred seventy one thousand two hundred and ninety three Euro (€ 858,671,293) to eight hundred sixty five million four hundred and seventy nine thousand four hundred and ninety three Euro (€ 865,479,493) by the issue of six million eight hundred eight thousand and two hundred (6,808,200) preference shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each."

2. As a result of the above, the first paragraph of the sole resolution of Deed II should be amended as follows:

"The general meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from eight hundred fifty eight million six hundred seventy one thousand two hundred and ninety three Euro (€ 858,671,293) to eight hundred sixty five million four hundred and seventy nine thousand four hundred and ninety three Euro (€ 865,479,493) by the issue of six million eight hundred eight thousand and two hundred (6,808,200) preference shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each."

3. As a result of the above amendments to Deed II, the first sentence of Article 5 of the articles of incorporation of the Company shall be amended so as to read as follows:

"The Company's subscribed share capital of the Company is set at eight hundred sixty five million four hundred and seventy nine thousand four hundred and ninety three Euro (€ 865,479,493) divided into eight hundred three million seventeen thousand seven hundred sixty-one (803,017,761) A shares, forty five million seven hundred sixty two thousand two hundred six (45,762,206) B shares and sixteen million six hundred ninety nine thousand five and twenty six (16,699,526) preference shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above amendments are estimated at € 2,250.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Algeco/Scotsman Group S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant

acte reçu du notaire soussigné, en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2267 du 11 octobre 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.029.

L'assemblée était présidée par M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire Maître Mariya Gadzhalova, maître en droit, et comme scrutateur Maître Nora Filali, maître en droit, tous deux demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par deux actes enregistrés sous les numéros 1019/2008 (l'«Acte I») et 1020/2008 (l'«Acte II») du notaire soussigné en date du 10 juillet 2008, non encore publiés au Mémorial (les «Actes»).

Les associés représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur des listes de présence annexées et ayant fait l'objet d'un enregistrement auprès des autorités compétentes ensemble avec les Actes.

La partie comparante, agissant en vertu des procurations annexées et ayant fait l'objet d'un enregistrement auprès des autorités compétentes ensemble avec l'Acte I, déclare et requiert au notaire d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'Acte I. En effet, le point A (i) de l'ordre du jour ainsi que le premier paragraphe de la résolution unique de l'Acte I prévoient que le capital social est augmenté de 5.175.037 euros alors que le capital social aurait dû être augmenté de 5.316.497 euros. Par conséquent l'Acte I doit être modifié comme suit:

1. Le point A (i) de l'ordre du jour de l'Acte I doit être modifié comme suit:

"Augmentation du capital émis de la Société pour le porter de huit cent cinquante trois millions trois cent cinquante quatre mille sept cent quatre vingt seize euros (€ 853.354.796) à huit cent cinquante huit millions six cent soixante et onze mille deux cent quatre vingt treize euros (€ 858.671.293) par l'émission de cinq millions trois cent seize mille quatre cent quatre vingt dix-sept (5.316.497) parts sociales préférentielles avec une valeur nominale de 1 € chacune.»

2. Suite à ce qui précède, le premier paragraphe de la résolution unique de l'Acte I doit être modifié comme suit:

«L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de huit cent cinquante trois millions trois cent cinquante quatre mille sept cent quatre vingt seize euros (€ 853.354.796) à huit cent cinquante huit millions six cent soixante et onze mille deux cent quatre vingt treize euros (€ 858.671.293) par l'émission de cinq millions trois cent seize mille quatre cent quatre vingt dix-sept (5.316.497) parts sociales préférentielles avec une valeur nominale de 1 € chacune.»

3. Le nombre total des parts sociales préférentielles souscrites tel que repris dans la colonne total du tableau contenu dans l'ordre du jour de l'Acte I aurait dû s'élever à «5.316.497» au lieu de «5.175.037».

4. Par voie de conséquence, toute référence dans la résolution unique de l'Acte I à «cinq millions cent soixante-quinze mille trente-sept» et au nombre «5.175.037» doit être remplacée par la référence à «cinq millions trois cent seize mille quatre cent quatre vingt dix-sept» et au nombre «5.316.497».

5. L'évaluation ainsi que la conclusion du rapport du conseil de gérance relativement aux Apports en Nature (tel que défini à l'Acte I) doivent être rectifiées conformément au rapport d'évaluation du conseil d'administration daté du 31 juillet 2008 (qui restera annexé au présent acte), et remplacées par ce qui suit:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature consistant en 45.625 Parts Sociales RM SAS et 1.500 Parts Sociales RI S.à.r.l. s'élève ensemble à un montant de 5.316.497 euro, étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales devant être émises (à savoir 5.316.497 parts sociales préférentielles) d'un prix de souscription total de 5.316.497 euro.»

6. Suite aux modifications de l'Acte I faites ci-dessus, la première phrase de l'Article 5 des statuts de la Société doit être modifiée comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit cent cinquante huit millions six cent soixante et onze mille deux cent quatre vingt treize euros (€ 858.671.293) divisé en huit cent trois millions dix-sept mille sept cent soixante et un (803.017.761) parts sociales A, quarante cinq millions sept cent soixante deux mille deux cent six (45.762.206) parts sociales B et neuf millions huit cent quatre vingt onze mille trois cent vingt-six (9.891.326) parts sociales préférentielles d'une valeur de un euro chacune (€ 1).»

La partie comparante, agissant en vertu des procurations annexées et ayant fait l'objet d'un enregistrement auprès des autorités compétentes ensemble avec l'Acte II, déclare et requiert au notaire d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'Acte II (suite à l'erreur matérielle intervenue à l'Acte I) et qui doit être rectifiée comme suit:

1. Le point A (1) de l'ordre du jour de l'Acte II doit être modifié comme suit:

«Augmentation du capital émis de la Société pour le porter de huit cent cinquante huit millions six cent soixante et onze mille deux cent quatre vingt treize euros (€ 858.671.293) à huit cent soixante cinq millions quatre cent soixante dix neuf mille quatre cent quatre vingt treize euros (€ 865.479.493) par l'émission de six millions huit cent huit mille deux cents (6.808.200) parts sociales préférentielles avec une valeur nominale de 1 € chacune.»

2. Suite à ce qui précède, le premier paragraphe de la résolution unique de l'Acte II doit être modifié comme suit:

«L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de huit cent cinquante huit millions six cent soixante et onze mille deux cent quatre vingt treize euros (€ 858.671.293) à huit cent soixante cinq

millions quatre cent soixante dix neuf mille quatre cent quatre vingt treize euros (€ 865.479.493) par l'émission de six millions huit cent huit mille deux cents (6.808.200) parts sociales préférentielles avec une valeur nominale de 1 € chacune.»

3. Suite aux changements faits à l'Acte II, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société doit être modifié comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit cent soixante cinq millions quatre cent soixante dix neuf mille quatre cent quatre vingt treize euros (€ 865.479.493) divisé en huit cent trois millions dix-sept mille sept cent soixante et un (803.017.761) parts sociales A, quarante cinq millions sept cent soixante deux mille deux cent six (45.762.206) parts sociales B et seize millions six cent quatre vingt dix neuf mille cinq cent vingt six (16.699.526) parts sociales préférentielles d'une valeur d'un euro chacune (€ 1).»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société du fait des modifications ci-dessus sont estimés à € 2.250,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martins Costa, M. Gadzhalova, N. Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 1^{er} août 2008. Relation: EAC/2008/10341. - Reçu sept cent sept euros trente cents (141.460 € à 0,5%: 707,30 €).

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008099322/272/175.

(080114885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Tech Data Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.006.

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tech Data (Netherlands) B.V., with registered office at NL-1083 Amsterdam, 24BG, Drenstestraat, registered under the number 33 29 61 07 Kamer va Koophandel,

here represented by Ms Katrin LANGNER, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 21st, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of TECH DATA Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a notarial deed on March 31, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 513 of May 13, 2003. The articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on March 2, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 950 of September 27, 2005;

- that, the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend the sixth paragraph of article 12 of the articles of association by the following:

" **Art. 12. 6th paragraph.** In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B. The Company will be validly committed towards third parties by the signature of any one of the managers or of any authorised person acting singly or jointly where managers' resolution has been passed mentioning the nature of the transaction. In addition, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of one category B manager in the case of transaction related to the daily management and ordinary course of business of the Company."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1,000. EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Tech Data (Netherlands) B.V., ayant son siège social à PB-1083 Amsterdam, 24BG, Drenstestraat, enregistrée sous le numéro 33 29 61 07 à Kamer va Koophandel,

ici représentée par Madame Katrin LANGNER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société TECH DATA Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 31 mars 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 513 du 13 mai 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 2 mars 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 950 du 27 septembre 2005;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier le sixième paragraphe de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12. paragraphe 6.** En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux gérants, obligatoirement par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Envers les tiers, la société sera également valablement engagée par la signature individuelle d'un quelconque des gérants ou par la signature conjointe de deux des gérants ou par toute autre personne autorisée agissant seule ou conjointement en vertu d'une résolution prise par les gérants mentionnant la nature de la transaction. Par ailleurs, la société sera valablement engagée envers les tiers par la signature unique d'un gérant de catégorie B en cas d'opérations en relation avec la gestion journalière de la Société"

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. LANGNER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. LAC/2008/31244. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008099325/220/81.

(080114904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

SOLUTYS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008099284/239/12.

(080113757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

EPF Grantham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008099283/239/12.

(080113736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

EPF Holdings 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008099281/239/12.

(080113716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.207.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 26 juin 2008

1. Monsieur Peter Kerwin JEROME a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Keith Edward PALMER, corporate controller, né à Warwick, Rhode Island (Etats-Unis d'Amérique), le 13 mars 1961 et demeurant au 1506 Maple Crest Drive Castleton NY 12033 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Albany Molecular Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008099262/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Texel Technologies International (T.T.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 90.040.

Extrait des résolutions adoptées en date du 18 juillet 2008 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société
- Le siège social de la société est transféré du 30, Grand Rue, L-1660 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour publication et réquisition
TEXEL TECHNOLOGIES INTERNATIONAL (T.T.I.) S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008099269/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Genova Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.816.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008099270/5770/12.

(080114096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Milai Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.534.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 18 juillet 2008

1. Monsieur André WILWERT a démissionné de ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Gérard MATHEIS a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

3. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. Monsieur Eric MAGRINI, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 18/07/08.

Pour extrait sincère et conforme
Pour MILAI FINANCE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008099249/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Ter-A-Ter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8249 Mamer, 40, rue Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 136.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008099264/231/15.

(080114197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Capio Employee Incentive 2006 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.116.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 7 juillet 2008

1) Monsieur Paul HÖKFELT a été reconduit dans son mandat d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014,

2) Monsieur Tomas LINDHARDT a été reconduit dans son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3) Monsieur Carl SPEECKE a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4) La société anonyme ERNST & YOUNG S.A. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Capio Employée Incentive 2006 Holding S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008099260/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Lambrusco Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 89.437.

Extrait des résolutions adoptées en date du 18 juillet 2008 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- Le siège social de la société est transféré du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L - 2168 Luxembourg

Pour publication et réquisition

LAMBRUSCO PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008099272/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Dragalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 134.072.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2008099273/203/11.

(080114146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.613.

In the year two thousand and eight, on the twenty seventh day of the month of June, before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "DHC Luxembourg V S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 20th December 2006 by deed of the undersigned notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 423 of 21 March 2007. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 27 June 2007 published in the Mémorial C number 559 of 6 March 2008.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Laetitia Chaniol, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all (a) five hundred fifty six thousand seven hundred and fifty two (556,752) Class A Shares, (b) two hundred fifty two thousand three hundred seventy four (252,374) Class N Shares and (c) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares (being a total of eight hundred twenty one thousand six hundred twenty six (821,626) Shares) in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows: - Amendment of article 8.2 and 8.3 to read as set forth below:

8.2. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting.

Meetings of the Board of Directors shall be called by the chairman of the Board of Directors, or by any two Board Members with at least two (2) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to two (2) hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax or email by all Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.3. Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication.

Meetings of the Board of Directors may in all circumstances also be held by way of conference call or by other similar means of communication only.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting unanimously resolved to amend articles 8.2 and 8.3 as set forth in the agenda.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "DHC Luxembourg V S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 20 décembre 2006 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 423 du 21 mars 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 juin 2007 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 559 du 6 mars 2008.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M^e Laetitia Chaniol, maître en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, de résidence à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que, (a) cinq cent cinquante six mille sept cent cinquante deux (556.752) parts sociales de Classe A, (b) deux cent cinquante deux mille trois cent soixante quatorze (252.374) parts sociales de Classe N, et (c) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de Classe X (représentant un total de huit cent vingt-et-un mille six cent vingt-six (821.626) parts sociales) émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et que les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

- Modification de l'article 8.2 et 8.3 de la manière suivante:

8.2. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion. Les réunions du Conseil de Gérance seront convoqués par le président du Conseil de Gérance, ou par deux Membres du Conseil moyennant avis de convocation donné au moins deux (2) jours avant l'assemblée, à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (d'au moins deux (2) heures). Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une assemblée par un accord unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax ou email. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour les réunions du Conseil de Gérance tenues aux dates et lieux déterminés selon un programme adopté antérieurement par une résolution du Conseil de Gérance.

8.3. Tout Gérant pourra participer à n'importe quelle réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par moyens de communication similaires. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également être tenues en toutes circonstances par le seul biais d'une conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire.

Après délibération l'assemblée a pris à l'unanimité la décision suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'article 8.2 et 8.3 5 comme mentionné à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a donc été clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, L. CHANIOL, R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27749. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008099354/242/97.

(080114553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Horfut S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008099288/7241/11.

(080113950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Cartonplastgroup Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.435.

In the year two thousand and eight, on the twenty second day of July,
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cartonplastgroup Holding S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 April 2008, published on 4 June 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1372 and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 138.435 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

The meeting was declared open at 4.45 p.m., with M^e Laurent SCHUMMER, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting M^e Emilie STIL, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Senay GUREL, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

(1) To increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) so as to increase it from its current amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) to four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-).

(2) To issue two hundred forty thousand (240,000) new shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

(3) To accept, following waiver by the shareholders of their preferential subscription rights, subscription for (i) two hundred five thousand one hundred and twenty-eight (205,128) new shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) per share by Sinergia con Imprenditori, an Italian closed-end fund, here represented by its general partner Synergo SGR S.p.A, a company organized and incorporated under the laws of Italy, with registered office at via Campo Lodigiano n° 3, Milan (Italy) registered with the Companies and Trade Register in CCIAA Milano under number MI1744465C ("Sinergia") and for (ii) thirty-four thousand eight hundred and seventy-two (34,872) new shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) per share by Cuneo Investimentos - Consultadoria e Serviços, Sociedade Unipessoal, Lda, a company organized and incorporated under the laws of Portugal, with its registered office at 77 avenida Arriaga, Edifício Marina Forum P-9000 Funchal, registered with the Companies and Trade Register in the Madeira Free Zone under number 511119526 ("Cuneo"), and to accept payment in full for such new shares, each time by a contribution in cash.

(4) To create, upon a special report by the board of directors, an authorised capital in an amount of three million one hundred eighty-five thousand Euro (EUR 3,185,000.-) divided into two million five hundred forty-eight thousand (2,548,000) shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) per share and to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible notes or similar instruments issued from time

to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

(5) To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

(6) Miscellaneous.

The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by them are shown on an attendance list which, signed *ne varietur* by the shareholders or their proxyholders, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the proxyholders, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) so as to increase it from its current amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) to four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue two hundred forty thousand (240,000) new shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and payment

Thereupon appeared M^e Laurent SCHUMMER, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Sinergia, prenamed, by virtue of a proxy given in Milan on 21 July 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Sinergia for two hundred five thousand one hundred and twenty-eight (205,128) new shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) per share and to make payment in full for each such new share thus subscribed, by a contribution in cash amounting to two hundred fifty-six thousand four hundred and ten Euro (EUR 256,410.-).

Thereupon appeared M^e Laurent SCHUMMER, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Cuneo, prenamed, by virtue of a proxy given in Madeira on 18 July 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Cuneo for thirty-four thousand eight hundred and seventy-two (34,872) new shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) per share and to make payment in full for each such new share thus subscribed, by a contribution in cash amounting to forty-three thousand five hundred and ninety Euro (EUR 43,590.-).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary and the amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, and after having duly acknowledged the waiver by the shareholders of their preferential subscription rights, the general meeting of shareholders resolved (i) to accept the said subscriptions and payments by Sinergia and Cuneo, (ii) to allot the two hundred five thousand one hundred and twenty-eight (205,128) new shares to Sinergia and to allot the thirty-four thousand eight hundred and seventy-two (34,872) new shares to Cuneo, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged the report prepared by the board of directors of the Company on July 18th, 2008 in accordance with article 32-3 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies as amended, which will remain attached to the present minutes.

The general meeting of shareholders further resolved to create an authorised capital in an amount of three million one hundred eighty-five thousand Euro (EUR 3,185,000.-) divided into two million five hundred forty-eight thousand (2,548,000) shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) per share and to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without

share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is fixed at four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) represented by three hundred twenty thousand (320,000) shares having a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each.

The authorized capital of the Company is set at three million one hundred eighty-five thousand Euro (EUR 3,185,000.-) divided into two million five hundred forty-eight thousand (2,548,000) shares. Each authorized share has a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on 22 July 2008 in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

The Company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 5.00 p.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand and four hundred Euro (3,400.- EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deuxième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Cartonplastgroup Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederranven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 avril 2008, publié le 4 juin 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1372, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 138.435 (la "Société").

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée a été ouverte à 16.45 heures sous la présidence de M^e Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M^e Emilie STIL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur, M^e Senay GUREL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

(1) Augmentation du capital social à concurrence de trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille Euros (EUR 100.000,-) à quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-).

(2) Émission de deux cent quarante mille (240.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

(3) Acceptation, après renonciation par les actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription, de la souscription de (i) deux cent cinq mille cent vingt-huit (205.128) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune par Sinergia con Imprenditori, un closed-end fund de droit italien, ici représenté par son general partner Synergo SGR S.p.A, une société constituée sous le droit italien, avec siège social au via Campo Lodigiano n° 3, Milan (Italie), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de CCIAA Milan sous le numéro MI1744465C ("Sinergia"), et de (ii) trente-quatre mille huit cent soixante-douze (34.872) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune par Cuneo Investimentos - Consultadoria e Serviços, Sociedade Unipessoal, Lda, une société constituée sous le droit portugais, avec siège social au 77 avenida Arriaga, Edifício Marina Forum P-9000 Funchal, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de la Zone Franche de Madère sous le numéro 511119526 ("Cuneo"), et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales, à chaque fois par un apport en numéraire.

(4) Création, après un rapport spécial du conseil d'administration, d'un capital autorisé d'un montant de trois millions cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 3.185.000,-) divisé en deux millions cinq cent quarante-huit mille (2.548.000) actions, ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action et autorisation du conseil d'administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé dans le Mémorial C, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces.

(5) Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

(6) Divers.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varientur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité du capital souscrit est présente ou représentée à la présente assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille Euros (EUR 100.000,-) à quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre deux cent quarante mille (240.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription et paiement

Ensuite s'est présenté M^e Laurent SCHUMMER, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Sinergia, précité, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 21 juillet 2008.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Sinergia à deux cent cinq mille cent vingt-huit (205.128) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et libérer intégralement les actions ainsi souscrites par un apport en numéraire s'élevant à deux cent cinquante-six mille quatre cent dix Euros (EUR 256.410,-).

Ensuite s'est présenté M^e Laurent SCHUMMER, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Cuneo, précité, en vertu d'une procuration donnée à Madère, le 18 juillet 2008.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Cuneo à trente-quatre mille huit cent soixante-douze (34.872) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et libérer intégralement les actions ainsi souscrites par un apport en numéraire s'élevant à quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 43.590,-).

Preuve de tels paiements a été fournie au notaire instrumentant et le montant de trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, après avoir constaté la renonciation par les actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription, l'assemblée générale des actionnaires a décidé (i) d'accepter lesdites souscriptions et paiements par Sinergia et Cuneo, (ii) d'allouer les deux cent cinq mille cent vingt-huit (205.128) nouvelles actions à Synergia et d'allouer les trente-quatre mille huit cent soixante-douze (34.872) nouvelles actions à Cuneo et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale a pris acte d'un rapport préparé par le conseil d'administration de la Société en date du 18 juillet 2008 en conformité avec l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, lequel rapport restera annexé aux présentes.

L'assemblée générale des actionnaires a ensuite décidé de créer un capital autorisé d'un montant de trois millions cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 3.185.000,-) divisé en deux millions cinq cent quarante-huit mille (2.548.000) actions, ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action et autorisation du conseil d'administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé dans le Mémorial C, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil d'administration selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-) divisé en trois cent vingt mille (320.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à trois millions cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 3.185.000,-) divisé en deux millions cinq cent quarante-huit mille (2.548.000) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 juillet 2008 au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Les actions de la Société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi."

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, E. STIL, S. GUREL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. LAC/2008/31240. - Reçu à 0,50%: mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 200809331/220/326.

(080114932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

Pardus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.515.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 juillet 2008

1) Le nombre de gérants a été augmenté de 5 à 6.

2) Monsieur Jean FELL, expert comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour *Pardus S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008099254/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

Chinese HK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 122.763.

—
Extrait de l'assemblée générale des associés tenue en date du 17 avril 2008

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} Août 1979, à Arlon, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728, Luxembourg, a été nommée gérant avec effet au 17 avril 2008;

- M Renaud Labye, né le 11 Septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728, Luxembourg été nommé gérant avec effet au 17 avril 2008;

Les nouveaux gérants ont été nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour *CHINESE HK S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008099375/6654/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01187. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.
